

Vous souhaitez partir étudier en Europe dans le cadre d'Erasmus

Le lycée Marie Curie est titulaire de la charte Erasmus + qui couvre la période 2014-2020, ce qui donne aux étudiants la possibilité d'effectuer une « mobilité étude ».

Règles de fonctionnement:

Un étudiant inscrit au lycée Marie Curie et ayant effectué au minimum une année d'études supérieures (L1) peut poursuivre son programme d'études dans une université étrangère partenaire du lycée pendant un semestre (de septembre à janvier) ou une année scolaire, en bénéficiant des avantages suivants :

- Demeurer inscrit au lycée Marie Curie
- Etre exonéré des droits d'inscription dans l'université d'accueil
- Bénéficier de crédits (ECTS) obtenus dans l'université d'accueil (qui peuvent dans certains cas correspondre à des unités de diplômes français)
- Bénéficier d'un report de stage et/ou de passage des CCF au lycée Marie Curie
- Pour l'étudiant boursier, continuer à percevoir l'aide financière à laquelle il a toujours droit en étant inscrit au lycée Marie Curie.

Un étudiant peut bénéficier d'une durée totale de mobilité de 12 mois maximum pour chaque cycle d'études (licence, master, doctorat) indépendamment du nombre et du type de mobilité (étude ou stage).

Au préalable :

Si vous souhaitez partir à l'étranger dans une université partenaire du lycée Marie Curie, voici quelques démarches à effectuer pour préparer votre candidature :

- Consultez le site web de l'université (partenaire) qui vous intéresse et prenez connaissance des dates limites de candidature de cette université
- Imprimez la liste de documents nécessaires pour cette université, éventuellement un formulaire de candidature
- Informez
 - le service Chef de travaux du lycée Marie Curie le plus rapidement possible. Celui-ci centralise les demandes et les communique à l'université partenaire. L'acceptation du partenaire n'est pas automatique, et il est nécessaire d'attendre sa réponse pour pouvoir partir.
 - le professeur référent de votre formation qui est chargé de valider votre plan pédagogique
- Regroupez tous les documents Erasmus (contrat d'études, contrat étudiant, RIB) et apportez le dossier complet au service Chef de Travaux en respectant les échéances de l'université étrangère.
- Effectuez le test linguistique en ligne.

La **date limite de remise de ces dossiers** pour un départ **en septembre 2015** est fixée au :

Vendredi 27 avril 2015

Au retour :

Rapportez au service chef de travaux les documents Erasmus (attestation de présence, relevé de notes) et effectuez les démarches obligatoires en ligne :

- Rapport
- Test linguistique.

Mardi 17 mars 2015